

## Préannonce

### Un appel à projets flash bientôt lancé par l'ANR sur la protection de zones sensibles vis-à-vis des drones aériens

**Face au développement de l'usage des drones pour des applications civiles et suite aux survols d'opérateurs d'importance vitale (OIV), anticiper les risques liés à de tels usages de cette nouvelle technologie fait partie des priorités des pouvoirs publics et du Comité de la Filière industrielle de sécurité (CoFIS). Dans ce contexte, un appel à projets Flash sera prochainement lancé par l'Agence Nationale de la recherche (ANR). A la clé, le développement rapide de démonstrateurs permettant la détection voire la neutralisation de drones aériens.**

L'utilisation des drones civils pour les applications commerciales, agricoles, industrielles et de loisir est en plein essor. De par la dynamique de son offre de produits et de services, la France figure parmi les pays en pointe dans ce domaine. Comme pour toute nouvelle technologie, l'usage des drones est à la fois porteur de progrès, mais également de nouveaux risques, qu'il s'agit d'anticiper au moyen de réponses opérationnelles, juridiques et techniques. Ainsi, le Comité de la Filière industrielle de sécurité (CoFIS), structure associant pouvoirs publics, opérateurs et industriels, fait apparaître parmi ses principales priorités, la réponse au survol des points d'importance vitaux par des drones aériens. Courant 2014, à la suite des multiples survols par de tels engins des centrales nucléaires de production d'électricité, les pouvoirs publics ont engagé un certain nombre d'actions pour le court et moyen terme.

#### **Vers des démonstrateurs permettant la protection vis-à-vis de survol par des drones civils.**

Pour le compte du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), et dans le cadre des actions de la filière industrielle de sécurité, l'Agence Nationale de la recherche (ANR) lancera prochainement un appel à projets de recherche et de développement afin d'évaluer les réponses techniques qui peuvent être apportées à moyen terme pour la détection, voire la neutralisation, de drones aériens.

Ce dispositif aura pour objectif de financer des projets qui aboutiront à des démonstrateurs en environnements opérationnels. Au-delà des cas des centres de production et des opérateurs d'importance vitale (OIV), d'autres contextes opérationnels pourront être abordés comme la protection de grands événements. Les projets de recherche attendus associeront des laboratoires publics et privés, des industriels, mais également des opérateurs et pouvoirs publics en charge de la protection des infrastructures. Ces derniers seront financés pour une durée de 12 à 18 mois.

L'appel à projets ouvrira le **18 décembre 2014** et la sélection se déroulera en une étape. La date limite pour la soumission des propositions sera fixée au **3 février 2015**.

#### **Plus d'informations :**

[Communiqué du SGDSN relatif au survol de drones](#)